

L'élection présidentielle en Côte d'Ivoire : une échéance hypothétique ?

Note de situation sur le processus électoral
en Côte d'Ivoire

Septembre/octobre 2008

Article premier : Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité. Article 2 : Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation. De plus, il ne sera fait aucune distinction fondée sur le statut politique, juridique ou international du pays ou du territoire dont une personne est ressortissante, que ce pays ou territoire soit indépendant, sous tutelle, non autonome ou sous toute autre situation quelconque de souveraineté. Article 3 : Tout individu a droit à la vie, à la



Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH)
Mouvement ivoirien des droits Humains (MIDH)
Ligue ivoirienne des droits de l'Homme (LIDHO)

Note de situation sur le processus électoral
en Côte d'Ivoire

Septembre/octobre 2008

« L'élection présidentielle en Côte d'Ivoire :
une échéance hypothétique ? »

SOMMAIRE

Introduction I- Un pays toujours divisé

- 1/ Une justice à deux vitesses
- 2/ La communauté internationale jusqu'au-boutiste

II- L'absence de sécurisation fait en l'état vaciller le processus électoral

- 1/ Un climat sécuritaire délétère
- 2/ La réunification des armées : un cache-cache politique
- 3/ Une démilitarisation au point mort
 - a/ Une réinsertion inexistante
 - b/ Le Centre de Commandement Intégré inopérant

III- Les attermoiments de l'identification décrédibilisent en l'état le processus électoral

- 1/ Un processus « complexissime »
- 2/ Les audiences foraines : un consensus de bon augure
- 3/ La reconstitution des registres : une étape occultée
- 4/ La sensibilisation aux mains des politiques
- 5/ L'identification : un « amateurisme » inquiétant
- 6/ Des contestations de plus en plus flagrantes

Recommandations



Données générales sur la République de Côte d'Ivoire

Superficie : 322 463 km₂

Population : 17,6 millions d'habitants

Capitale : Yamoussoukro

Villes principales : Abidjan (2.878.000), Bouaké (462.000), Yamoussoukro (299.000), Daloa (173.000)

Langue officielle : français

Monnaie : franc CFA

Fête nationale : 7 août

Croissance démographique (1975-2003) : 3,5%

Espérance de vie : 45,9 ans

Taux d'alphabétisation : 48,1%

Religion (s) : islam (38,6%), christianisme (35,8%), animisme (11,9%), sans religion (16,7%)

Indice de développement humain : 163 sur 175 (PNUD), soit 0,420 contre 0,448 en 1985

Conventions internationales relatives à la promotion et à la protection des droits de l'Homme ratifiées par la Côte d'Ivoire

- Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, ratifiée le 17.01.1996
 - Pacte international relatif aux droits civils et politiques, 26.06.1992
 - Protocole additionnel au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, 05.06.1997
 - Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, 26.06.1992
 - Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, 17.07.1980
 - Convention internationale des droits de l'enfant, 26.01.1990
 - Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, 03.02.1973
 - Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples, 06.01.1992
-

Abréviations et acronymes

APO - Accord politique de Ouagadougou

CCI – Centre de commandement intégré

CEDEAO - Communauté Economique des Etats de l’Afrique de l’Ouest

CNDR - Conseil national de résistance pour la démocratie

CNI - Commission Nationale de l’Identification

CNSI – Commission nationale de supervision de l'identification

CPI – Cour pénale internationale

DDR - Désarmement, démobilisation et réinsertion

FANCI - Forces Armées nationales de Côte-d’Ivoire

FAFN - Forces Armées des Forces Nouvelles

FIDH – Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme

FN – Forces Nouvelles

FDS - Forces de défense et de sécurité

FPI - Front populaire ivoirien

GTI - Groupe de Travail International

LIDHO – Ligue ivoirienne des droits de l'Homme

MIDH – Mouvement ivoirien des droits humains

MINUCI - Mission des Nations unies en Côte d’Ivoire

MJP - Mouvement pour la justice et la paix

MPCI - Mouvement patriotique de Côte d’Ivoire

MPIGO - Mouvement populaire ivoirien du Grand Ouest

ONI – Office national d'identification

ONUCI - Opération des Nations unies en Côte d’Ivoire

PDCI - Parti démocratique de Côte d'Ivoire

RDR - Rassemblement des républicains

Introduction

- Prévues le 30 novembre 2008, la Côte d'Ivoire s'achemine vers un énième report de l'élection présidentielle.

Alors que l'attention de l'opinion et les efforts de la communauté internationale sont focalisés sur les difficultés techniques liées à l'organisation des élections, il importe d'élargir le cercle d'analyse pour examiner l'état d'avancement des autres composantes essentielles à l'organisation d'élections sécurisées accompagnant un retour à la paix, la consolidation de l'Etat de droit, le respect des droits de l'Homme et la réconciliation nationale. Si comparaison n'est pas raison, les « élections à tout prix » ne peuvent satisfaire les observateurs qui pour certains commencent à voir dans le processus électoral ivoirien en l'état, les germes d'un « syndrome kenyan ».

L'organisation de l'élection présidentielle est essentielle pour la Côte d'Ivoire. Plus tôt le processus achevé, mieux ce sera pour la normalisation politique et économique du pays. Mais le climat d'inquiétude qui prévaut dans la population comme chez les leaders d'opinion à l'approche de l'élection, est préoccupant. Les experts non plus ne brillent pas par leur optimisme : « *les tensions sont là, les choses vont se radicaliser* », « *les élections vont être un révélateur de tensions latentes* ». Situation complexe résumée ainsi par le préfet de Bouaké, Konin Aka : « *les élections mal préparées sont comme de l'eau empoisonnée donnée à un peuple qui a soif* ».

- Pour analyser l'état d'avancement des différentes composantes essentielles à l'organisation d'élections libres, justes et apaisées, une mission de la FIDH composée de son secrétaire général, Paul Nsapu, et de Isabelle Gourmelon, chargée de mission, s'est rendue en Côte d'Ivoire du 27 septembre au 6 octobre 2008. Conformément à son mandat, la mission s'est attachée à rencontrer, à Abidjan comme à Bouaké, tous les acteurs du processus électoral ivoirien : les autorités, les partis politiques, les partenaires internationaux, la société civile... Malheureusement, les préoccupations exprimées par la FIDH au retour de la mission menée en Côte d'Ivoire en mai 2006¹ par Me Sidiki Kaba alors président de la FIDH demeurent d'actualité.

- La volonté de parvenir à des élections « *libres, ouvertes, justes et transparentes* », selon la terminologie onusienne, volonté affichée par tous les acteurs de la scène politique ivoirienne, semble se fissurer sitôt entamées les actions concrètes. Les entraves techniques et financières sont réelles ; la concomitance de l'identification pour l'obtention de la carte nationale d'identité et de l'enrôlement pour établir la liste électorale, de surcroît dans un état toujours coupé en deux où les pièces d'identité ne sont plus délivrées depuis presque dix ans, rend dantesque la logistique de l'opération. Mais ces difficultés ne suffisent pas à justifier les attermoissements actuels, que certains experts qualifient « *d'élections bâclées* ».

¹ FIDH, « L'élection présidentielle d'octobre 2006 aura-t-elle lieu ? », note de situation, mai 2006

- Jusqu'à peu, la communauté internationale semblait certaine de l'issue des procédures d'identification et de constitution de la liste électorale : l'élection présidentielle aurait lieu, même s'il fallait accepter pour cela qu'un principe essentiel de l'Accord politique de Ouagadougou, à savoir la démilitarisation des ex-rebelles et le démantèlement des milices, ne soit pas rempli. Rappelons que la Côte d'Ivoire vient d'entamer avec le Fonds monétaire international (FMI) des discussions pour bénéficier en 2009 du programme FRPC (Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance), préalable à l'initiative PPTE (Pays pauvres très endettés). Mais depuis le début du mois d'octobre, les violences constatées depuis le démarrage des opérations d'identification inquiètent les observateurs, qui expriment leurs craintes par la voie du représentant spécial du secrétaire général des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI). Depuis, ce dernier multiplie les rencontres avec les autorités ivoiriennes et les partis politiques pour convaincre qu'il faut profiter de la dynamique entamée et redoubler d'efforts. La date du 30 novembre n'en semble pas moins écartée et les obstacles à la tenue de l'élection demeurent.²

² Voir la dépêche de l'Agence de presse REUTERS du 17 octobre, « LEAD 3 Côte d'Ivoire - Vers un report à 2009 de la présidentielle »

I - Un pays toujours divisé

- Plus de 5 millions de personnes vivent à Abidjan. Selon M. Robert Beugré Mambé, président de la Commission électorale indépendante (CEI) qui s'exprimait à l'occasion du lancement de l'opération d'identification dans la capitale le 29 septembre, « *Abidjan seule représente un tiers de l'électorat en Côte d'Ivoire réparti dans 774 centres d'enrôlement* ». Cependant, selon les dernières statistiques démographiques datant de 1998, les estimations sont à considérer avec mesure.

- Dans le nord du pays sous le contrôle des Forces nouvelles, l'Etat est totalement absent. Les habitants de Bouaké, dont beaucoup sont revenus depuis l' Accord politique de Ouagadougou, ne payent ni l'eau, ni l'électricité. Les taxes et impôts sont prélevés « à la source » par les hommes en arme. A Bouaké, le préfet, M. Konin Aka, installé depuis juin 2008, se dit totalement démuni, ignoré des « *vrais décideurs, ceux qui ont la force* », les Forces nouvelles et notamment son interlocuteur désigné, le com-zone Chérif Ousmane. « *Ils sont là, incontournables et nous n'avons aucune idée des relations que la préfecture doit avoir avec eux, et aucun recours en cas de blocage des discussions* », estime le préfet Sa sécurité qui devait être assurée par le Centre de commandement intégré (CCI) est, selon lui, précaire. Le Secrétariat général des Forces nouvelles à Bouaké se dit quant à lui ouvert à un redéploiement des fonctionnaires et donc son corollaire, la restauration de l'unicité des finances publiques. Cependant, « *les moyens manquent pour entretenir les troupes positionnées, il faut nourrir la troupe ; les Forces nouvelles sont donc auto-financées* », estime le Colonel Bamba Sinima, directeur de cabinet du secrétaire général des Forces nouvelles. Et d'ajouter : l'unicité des caisses sera effective « *dès que nous disposerons d'une solution de rechange immédiate* ».

Quant aux enseignants, 6.000 volontaires ont été recrutés par les Forces nouvelles en 2002-2003 pour assurer les cours désertés par leurs pairs fuyant les combats. Après vérification des diplômes, ce sont 5.000 enseignants qui demandent leur intégration dans la fonction publique, notamment en bloquant la rentrée scolaire à l'appel de leur syndicat, le Mouvement des enseignants volontaires de Côte d'Ivoire. Pour l'heure sans résultat. Les enseignants en titre ne sont toujours pas redéployés, en dépit d'une prime de réinstallation financée par l'Union européenne de 250.000 francs CFA (le salaire d'un professeur en début de carrière est de 400.000 francs CFA par mois). Selon une enquête menée par la Ligue ivoirienne des droits de l'Homme (LIDHO) en mai-juin 2007, le système éducatif dans les zones sous contrôle de l'ex-rebellion souffre d'un déficit d'enseignants qualifiés et d'un système d'évaluation approximatif³

³

LIDHO (2008) : Pauvreté et Droits de l'homme, Paris, l'Harmattan, pp. 61-69

1/ Une justice à deux vitesses

L'administration de la justice en Côte d'Ivoire est toujours victime de la profonde division du pays.

Au sud, les justiciables font état d'une justice parfois corrompue. Pour un article dénonçant la corruption des magistrats dans le journal « Le nouveau réveil », M. Antoine Assalé Tiémoko a été condamné à un an de prison ferme pour « diffamation ». Reporters sans frontières s'est étonné de cette condamnation⁴. Pourtant, les cadres du Rassemblement des Républicains (RDR), avocats, procureurs, ont tous d'une seule voix dénoncé « *une justice ivoirienne gangrenée* ». Les nominations des magistrats sont, selon eux, souvent politiques, et il n'est pas rare qu'un procureur ne respecte pas les consignes du ministère de la Justice.

Le déploiement des magistrats au Nord, programmé pour août 2006, n'étant pas effectif, aucune justice indépendante n'est rendue dans la zone sous contrôle des Forces nouvelles. A Korhogo, le tribunal de 1^{ère} instance ne peut fonctionner avec un seul juge et un seul greffier. A Bouaké, le très discret com-zone Delta serait, selon certaines sources, celui qui instruit les enquêtes et « rend la justice ».

La maison d'arrêt de Bouaké compte 37 détenus dont deux femmes, tous prévenus, sans réel espoir d'être jugés. Au mois de septembre 2008, 40 détenus se sont évadés, 7 ont été repris. Lors de la visite de la mission, ils croupissaient dans une cellule baptisée « le blindé », sans idée de la fin de leur sanction disciplinaire, dont personne n'a pu indiquer aux chargés de mission le donneur d'ordre. Les gardiens non armés (10 officiellement) et le régisseur adjoint sont les derniers encore présents à leur poste. « Démobilisés » des Forces nouvelles, 22 ont été affectés à la maison d'arrêt mais n'ont pas été payés depuis avril 2008 et 10 « vivent » du racket des rares visites de proches des prisonniers (200 à 500 francs CFA chacun). « *Beaucoup d'entre nous sont rentrés chez eux, fatigués* », explique M. Moussa Coulibaly, régisseur adjoint. « *Nous sommes tous en prison* ».

Le ministre de la Justice, M. Mamadou Koné, a estimé : « *nous travaillons (au redéploiement des magistrats, ndlr) mais il est difficile de mettre les décisions politiques en musique. Pour rendre la justice, il faut des officiers de police judiciaire or les Forces nouvelles ne veulent pas voir de policiers ni de gendarmes, et c'est la même chose pour les agents des eaux et forêts, les douaniers...* ». Et de trancher « *tant que nous n'aurons pas résolu les problèmes militaires, nous ne parviendrons pas à réimposer la justice* ». Le ministre a précisé avoir fait des propositions au gouvernement : « *l'extension de la mission du CCI à la sécurité des tribunaux, rappeler des OPJ du nord même à la retraite...* ». Devant certains magistrats, le ministre avait évoqué comme principal blocage l'absence de prison. A Bouaké, la coopération allemande réhabilite le camp pénal, principale prison avant la guerre. Selon certains observateurs de la société civile, des prisons militaires secrètes existent dans la vallée de Bandama.

⁴ « Le responsable d'une association écope d'un an de prison ferme pour "outrage à magistrat" et "diffamation" », Reporters Sans Frontières, 10 janvier 2008

2/ La communauté internationale jusqu'au-boutiste

- Stratégiquement, la communauté internationale serait allée un peu vite en besogne, en considérant les élections comme un préalable acquis et en commençant son lobbying pour que le vainqueur de l'élection, quel qu'il soit, se range à une « politique d'ouverture ». « *Il faut que les Ivoiriens acceptent qu'il n'y a qu'un seul fauteuil. C'est un défi auquel il faudra s'atteler dans les jours et semaines à venir* », a confirmé M. Abou Moussa, représentant spécial adjoint principal du secrétaire général des Nations unies pour la Côte d'Ivoire, ONUCI. « *On veut rester optimiste parce que nous sommes obligés* », résume un fonctionnaire de l'ONU.

« *Les élections ne sont pas une fin en soi, argumente l'ambassadeur de France, mais une étape obligatoire pour légitimer le futur Président auquel la communauté internationale apportera son soutien ; il lui restera à régler de très nombreux problèmes comme les problématiques foncières et la refondation de l'armée* ». Et d'ajouter : « *les incidents qui peuvent survenir des deux côtés sont plus d'ordre corporatiste et financier que politique : la volonté est intacte jusqu'à présent* », estimait l'ambassadeur de France début octobre, mettant néanmoins en garde : « *si cela se brisait, ce serait très grave* ».

La France entend redéployer ses forces stationnées en Afrique, notamment sur les façades atlantiques et orientales. Après les élections et au terme des discussions sur le soutien au dispositif africain de maintien de la paix, les militaires français ne « *s'éterniseront pas en Côte d'Ivoire* », a indiqué l'ambassadeur de France. « *Au-delà du coût financier, le Président de la République est particulièrement attentif au risque politique d'un enlèvement des forces françaises en Côte d'Ivoire et pour l'heure, le mandat des Nations unies a été prorogé pour six mois jusqu'à fin janvier 2009* »⁵.

- Cependant, la communauté internationale semble avoir assoupli sa position jusqu'au-boutiste d'élections à tout prix. En l'espace de deux jours, l'ONU a changé de ton : le 8 octobre 2008, M. Y.J. Choi, représentant spécial du secrétaire général des Nations unies, se félicite de l'avancée du processus au terme d'une réunion organisée par Laurent Gbagbo. Le 10, M. Hamadou Touré, porte-parole de la mission onusienne, lit un communiqué : « *les actes de violences constatés ça et là, s'ils n'étaient pas vite maîtrisés, pourraient avoir des conséquences regrettables sur l'environnement apaisé prévalant grâce aux efforts louables des Ivoiriens et à l'appui de la communauté internationale* »⁶. Enfin le 14 octobre, nouvelle visite de Y.J. Choi au Président de la République et là, les inquiétudes se font plus précises : rappelant les avancées « *stratégiques et significatives* » notamment dans les domaines juridique, financier et technique, il a martelé que le processus électoral en cours était « *irréversible* ». « *Les élections sont à portée de main. (...) Il faut maintenir et partir sur ces bases-là pour arriver aux élections en passant par l'identification* ». « *L'autre question (après l'identification, ndlr), c'est la sécurisation du processus électoral. Nous avons informé le Président de la République que le dispositif sécuritaire onusien est disponible à cet effet* », a-t-il ajouté.

⁵ Résolution 1826 adoptée par le Conseil de Sécurité des Nations Unies le 31 juillet 2008

⁶ Communiqués consultables sur www.onuci.org

- Le 17 octobre 2008, le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, exprimait⁷ à merveille cette synthèse ou ce grand écart, dans un rapport publié le même jour, en estimant que la Côte d'Ivoire avait enregistré de nombreux succès et avait renoué avec la paix et la stabilité depuis la signature de l'Accord de Ouagadougou il y a 18 mois, tout en constatant que le désarmement était « *décevant* », que le « *non-paiement des allocations forfaitaires dues aux ex-combattants regroupés des Forces nouvelles et au personnel des Forces nationales de défense et de sécurité risque de provoquer des troubles susceptibles de compromettre la sécurité nécessaire aux élections* », et que « *la suspension du démantèlement et du désarmement des milices dans l'ouest du pays et l'existence de groupes de jeunes prêts à recourir à la violence pour parvenir à leurs fins politiques vont à l'encontre du climat de sécurité indispensable aux élections* ». Enfin M. Ban juge « *inquiétante l'absence de progrès véritables dans le redéploiement de l'administration dans le nord, notamment en ce qui concerne la centralisation des recettes fiscales. Cette absence de progrès a empêché une complète réunification du pays ainsi que la complète restauration de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire national après la suppression de la zone de confiance.* »

II - L'absence de sécurisation fait en l'état vaciller le processus électoral

En ayant échoué à démilitariser les ex-rebelles, à démanteler les milices⁸, à construire une armée unifiée, les signataires des Accords politiques de Ouagadougou hypothèquent en l'état un processus électoral apaisé. Le manque de moyens, pourtant opposé par tous les acteurs, ne suffit pas à expliquer l'échec du volet militaire des accords politiques. Le 14 octobre 2008, Y.J. Choi, représentant spécial du secrétaire général des Nations unies en Côte d'Ivoire, annonce avoir officiellement proposé au Président Laurent Gbagbo de mettre à disposition de la sécurisation du processus d'identification le dispositif sécuritaire onusien.

1/ Un climat sécuritaire délétère

- Certes, tous les acteurs s'accordent à reconnaître le calme relatif qui prévaut depuis les accords de Ouagadougou (4 mars 2007). « *Nous avons réussi à faire en sorte qu'on ne se tire plus dessus* », résume le ministre de la Défense, « *nous sommes désormais dans une crise sentimentale* ». La visite dans le nord du pays de Laurent Gbagbo, Président et candidat à sa succession, assoit l'idée d'un territoire pacifié. M. Youssouf Bakayoko, ministre des Affaires

⁷ Communiqué du Secrétaire général des Nations unies, du 17 octobre 2008, « La Côte d'Ivoire a renoué avec la paix et la stabilité, selon Ban », <http://www.un.org/french/newscentre/>

⁸ La mission n'a pu se rendre dans l'Ouest mais s'étonne du silence qui entoure le démantèlement des milices qui compteraient 18.000 miliciens.

étrangères, a d'ailleurs plaidé devant le Conseil de sécurité des Nations unies à New-York le 1^{er} octobre 2008 pour une baisse de l'indice de sécurité en Côte d'Ivoire, en raison de l'amélioration des conditions de sécurité dans tout le pays.

- Cependant, des sources onusiennes font état d'une recrudescence de l'insécurité, notamment sur la côte ouest réputée plus calme, les incidents se multiplient (agressions, braquages...). Dans les rues d'Abidjan comme de Bouaké, l'inquiétude d'une reprise des combats à l'approche des élections est largement partagée.

Les attaques perpétrées dans l'ancienne zone de confiance sont attribuées aux milices qui seraient en train d'être reformées. « *A chaque attaque, les communautés halogènes et autochtones se renvoient la balle* », estime un observateur. A Guiglo, le mouvement des Jeunes patriotes s'est récemment regroupé, a indiqué une source onusienne, créant des tensions avec les forces de l'ordre.

2/ La réunification des armées : un cache-cache politique

- Au ministère de la Défense ivoirien, les promesses politiques restent un vœux pieu, la réunification des armées est au point mort, et ce depuis des mois. Le ministre de la Défense égraine les problèmes sans solution : « *l'accord de Ouagadougou ne précise pas le quota d'anciens combattants des Forces nouvelles à réintégrer, les ex-rebelles se sont donnés des grades que nous ne pouvons pas avaliser, et nous devons reconstruire tous les sites détruits avant de pouvoir redéployer l'administration militaire* ».

En théorie, l'armée régulière ivoirienne, qui compte 26.000 hommes, doit intégrer 5.000 anciens combattants rebelles et 4.000 paramilitaires. Or, jamais les recrutements n'ont excédés 1.500 hommes par an : « *nos difficultés sont d'ordre financier* », estime le ministre. Et d'ironiser « *la paix n'a pas de prix, mais qui paye ?* ». L'effectif des Forces nouvelles restent une donnée polémique : le camp présidentiel les estime à 8.000 et les FN affichent 36.000 hommes.

- Autre épineuse question : les grades. « *Nous ne pouvons pas réintégrer un caporal devenu commandant en six mois, soit un bond de six grades ! Mais au nom de la réconciliation nous sommes prêts à transiger ; on va trouver un compromis puisqu'on en discute* ». Le ministre de la Défense reconnaît néanmoins que la solution est loin d'être trouvée : « *aucun camp n'ayant fait de propositions concrètes* ».

Ainsi, la volonté politique est à peine perceptible sur le terrain. Seule concession accordée pour l'heure par l'armée régulière, qualifiée de « signal fort » par le ministre de la Défense, le paiement de la solde des anciens militaires ayant pris les armes à leur grade antérieur. Ils sont...359 à en bénéficier, concède-t-il néanmoins.

- Dans cet imbroglio politico-financier, la captation par les ex-rebelles de toutes les taxes dans la zone qu'ils contrôlent, « *des milliards de francs CFA* », s'insurge le ministre de la Défense en y opposant la faiblesse de ses propres ressources, est au cœur des difficultés : « *cette contradiction ne saurait perdurer pour que nous parvenions à une réunification ; nous sommes empreints d'un esprit de concessions réciproques mais nous ne sommes pas suicidaires : rien n'avancera sans unicité des caisses de l'Etat* ». Or, le secrétariat général des Forces nouvelles à Bouaké estime avoir fourni à l'Etat son budget de fonctionnement. « *Hors*

de prix ! », tranche le ministre de la Défense. A ce stade, les discussions sont dans l'impasse et la réunification reste un vœu pieu.

- Les hommes de troupe sont mécontents dans les deux camps. Les tensions entre les différents courants des Forces nouvelles, inhérentes à ce type d'organisation, resurgissent comme un serpent de mer. Or, selon des sources fiables à Bouaké, elles s'exacerbent à mesure que les élections approchent. Ainsi, le 30 septembre 2008, une armurerie a explosé à Bouaké. Les sources militaires font état d'un court-circuit, théorie qui a du mal à convaincre les habitants de Bouaké. L'armurerie concernée « appartiendrait » à Chérif Ousmane, commandant de la zone 3 de Bouaké, et son explosion serait un nouvel épisode des affrontements entre sa compagnie « Guépard », considérée comme dissidente au sein des Forces nouvelles, et celle de l'autre homme fort de Bouaké, le com-zone Wattao, réputé fidèle au Premier ministre Guillaume Soro et par ailleurs chef d'état major adjoint des Forces nouvelles. Déjà en décembre 2007, les soldats d'Ousmane Cherif avaient manifesté pour des revendications financières (certains postes de contrôle très lucratifs leur auraient été repris par les wattaoistes) et s'étaient « accrochés » avec les autres troupes des Forces nouvelles. Officiellement, le Secrétariat général des Forces nouvelles a une nouvelle fois nié ces tensions. Au siège du Rassemblement des républicains (RDR), on évoque « *un problème de confiance entre les jeunes à qui on a tenu un langage de diplomate (sans tenir leurs promesses) et leurs mandants* ». A noter que la société civile de Bouaké désigne les « bérets verts » de Chérif Ousmane comme exerçant régulièrement une justice expéditive en ville. Les Forces de défense et de sécurité (FDS) ne sont pas non plus épargnées par les tensions internes. Le paiement des arriérés de soldes, « les hauts les cœurs », ne cesse de créer des mouvements revendicatifs, plus ou moins violents.

3/ Une démilitarisation au point mort

- Aller aux élections sans que le désarmement des ex-rebelles et des milices ne soit complet semble être une « entorse » à l'accord de Ouagadougou admise par la majorité des acteurs⁹. « Comme au Libéria », note un diplomate. Un pragmatisme largement guidé par l'échec patent du volet militaire de l'accord politique.

a/ Une réinsertion inexistente. Le regroupement, le désarmement, la démobilisation puis la réinsertion des ex-rebelles, soit les quatre étapes du mode opératoire élaboré par l'accord de Ouagadougou, se heurtent à des problèmes matériels et financiers majeurs. Les six sites de regroupement (dont 3 ouverts par l'ONUCI) ont une capacité totale de 4.500 personnes. « *Ceux qui y sont allés en sont sortis par manque de moyens financiers pour les réinsérer comme promis* », estime M. Michel Amani N'Guessan, ministre de la Défense, « *c'est fini la guerre pour eux, ils ne refusent pas d'être désarmés mais veulent du travail* ». Pour lui, bon nombre d'ex-combattants reprendront le « chemin des champs », comme avant la guerre. Pour information, un homme armé dans un corridor, soit l'accès à une ville, peut gagner en racketant les populations, 90.000 francs CFA par jour, soit environ 130 euros. A Bouaké, le secrétariat général des Forces nouvelles regrette ces « problèmes de financement ». « *Sans ces*

⁹ Même dans la presse, Le Temps, « vers une présidentielle sans le désarmement des Forces nouvelles », 4 octobre 2008

retards, les deux tiers des combattants seraient déjà démobilisés », estime le colonel Bamba Sinima, directeur de cabinet du secrétaire général des FN.

b/ Le Centre de commandement intégré (CCI) inopérant. Moyen de réconcilier les deux forces militaires (Forces armées des Forces nouvelles, ex-rebelles et Forces de Défense et de Sécurité, loyalistes) défendu par le Premier ministre Guillaume Soro dans le cadre du dialogue direct, le Centre de commandement intégré (CCI, inauguré à son siège de Yamoussoukro en avril 2007) n'est toujours pas opérationnel : *« il fonctionne dans l'informel, il aurait fallu lui donner une base juridique »*, reconnaît le ministre de la défense.

Or, l'Accord de Ougagdougou a confié au CCI la gestion du volet militaire du processus de sortie de crise, dont le désarmement, la constitution de brigades mixtes de gendarmerie (600 auraient été formées aux enquêtes de police judiciaires) et la sécurisation des élections.

A quelques jours de la date initiale de l'élection fixée au 30 novembre (date reportée, lire-ci-après), l'absence de sécurisation par le CCI des centres d'identification et d'enrôlement entrave gravement le processus électoral. D'ores et déjà, les Forces nouvelles par la voix de M. Sidiki Konaté, ministre de l'Artisanat et du Tourisme, porte parole des FN, ont indiqué qu'elles *« veilleront à la sécurisation avant, pendant et après les élections générales »*¹⁰.

- Les 2.500 militaires des Forces de défense et de sécurité et des Forces nouvelles qui ont sécurisé les audiences foraines pourraient *« interrompre l'opération d'identification »*¹¹, si les primes alimentaires quotidiennes promises pour les audiences foraines autrement appelées «les hauts les cœurs»¹² (280.000 francs CFA réclamés par soldat, soit 300 euros) ne sont pas versées. Les 26 et 27 septembre 2008, 91 militaires se sont mutinés à Yamoussoukro et Daoukro, s'attaquant à la gendarmerie, aux armureries et aux dépôts de carburant. Pour les 78 qui n'étaient pas en fuite le 1^{er} octobre, l'état-major des Forces de défense a pris des mesures disciplinaires immédiates en les radiant et en les traduisant devant un tribunal militaire. Une mise en garde : *« le haut commandement militaire met en garde tous ceux qui utiliseront les armes pour se faire entendre ; ils trouveront désormais en face d'eux des armes »*, selon le colonel Babli Gouhourou, porte-parole des Forces de défense et de sécurité¹³. Cette sévérité inquiète certains observateurs qui craignent des heurts violents avec les mutins armés.

Dans le sud du pays, l'absence du CCI dans les centres d'identification est totale. *« Il y a des équipes mobiles de la CNSI (Commission nationale de supervision de l'identification) qui sillonnent tous les centres. Parce que le CCI n'a pas encore installé des équipes fixes »*, a estimé le 1^{er} octobre son président Yua Koffi¹⁴.

¹⁰ www.Fn-ci.com, 6 octobre 2008

¹¹ Le Nouveau Réveil, « Un autre mouvement de colère des FDS et des FANFN se prépare », 29 septembre 2008 ; Nord-Sud, « les soldats du CCI menacent de bloquer l'opération d'identification », 29 septembre 2008.

¹² Selon Fraternité Matin, les arrières de « primes de guerre » s'élèveraient à 2,4 millions de francs Cfa par personne. « 5 civils blessés à Daoukro », 29 septembre 2008

¹³ Le temps, « Mangou frappe fort », 1^{er} octobre 2008

¹⁴ Le temps, « Le CCI absent des centre de collecte », 2 octobre 2008

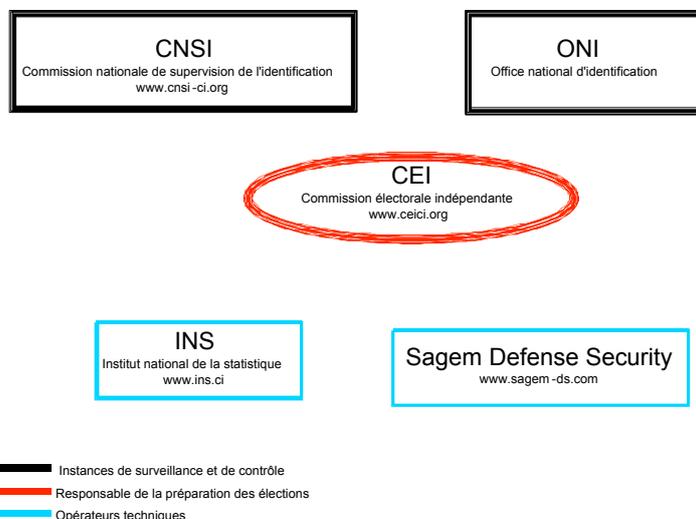
III - Les attermolements de l'identification décrédibilisent en l'état le processus électoral

Manque d'organisation mais aussi de volonté politique réelle : le processus d'identification de tous les Ivoiriens qui devait mettre un terme définitif au conflit, ravive les tensions. Parce qu'aucun des ex-belligérants n'a vraiment déposé les armes, que les étapes clés de l'identification n'ont pas été respectées, le processus électoral suscite déjà les contestations de la future liste électorale.

1/ Un processus « complexissime »

- En multipliant les structures parties prenantes de l'organisation de l'élection, les signataires de l'Accord politique de Ouagadougou ont introduit une telle complexité que le processus d'identification et d'enrôlement des populations paraît confus au plus grand nombre. Cette situation est rendue encore plus ombrageuse par l'entrisme des partis politiques dans les institutions comme la CEI, qui regroupe des représentants de tous les signataires des accords de Linas Marcoussis, et la Commission nationale des droits de l'Homme (CNDH)¹⁵.

Les parties prenantes de l'organisation des élections



« Le document signé par la Sagem et l'Institut national de la statistique (INS) précise que toutes les étapes du mode opératoire global seront supervisées et contrôlées par la commission électorale indépendante (CEI) pour le volet électoral. S'agissant du volet identification, le travail se fera sous la responsabilité de l'office national d'identification (ONI) et la supervision et le contrôle de la commission nationale de supervision de l'identification (CNSI) », peut-on lire sur le site de l'ONI.¹⁶

- In fine, le citoyen muni d'un acte de naissance ou d'un jugement supplétif (délivré à l'occasion des audiences foraines) qui entre dans un centre d'identification et d'inscription sur les listes électorales devra passer par six étapes : se présenter devant un agent ONI/CEI pour signer son formulaire rempli par les agents (ne pas oublier de vérifier qu'ils l'ont signé), se faire mesurer, se faire photographier par l'agent Sagem, fournir ses empreintes digitales, vérifier que l'agent Sagem saisit les données, et partir avec deux récépissés, un pour la carte nationale d'identité à retirer plus tard et l'autre pour la carte d'électeur (pour les plus de 18 ans).

- Les derniers textes qui régissent le processus d'identification et d'enrôlement sont : le décret n°2007-647 du 20 décembre 2007 portant les conditions d'établissement, d'obtention et de forme de la nouvelle carte d'identité, l'ordonnance n°2008-133 du 1er avril 2008 portant ajustement au code électoral pour les élections de sortie de crise et le décret n°2008-136 du 14 avril 2008 fixant les modalités d'établissement de la nouvelle liste électorale.

- Le 24 juillet 2008, Sagem Défense Security, filiale du groupe français Safran, présente son mode opératoire aux autorités ivoiriennes, mettant un terme à un imbroglio politico- financier qui a défrayé la chronique et bloqué le processus électoral pendant presque un an. Le 28 novembre 2007, l'Accord Complémentaire II, signé à Korhogo, désigne Sagem Défense Sécurité comme opérateur technique. Trois mois plus tard, démarrent les négociations sur le contenu de la convention financière. Le 19 mars 2008, l'Etat de Côte d'Ivoire et Sagem s'entendent sur un prix de la prestation : 46,7 milliards Fcfa, soit 3,3 milliards d'économie sur l'offre de janvier 2007. « Ce spécialiste des élections dans le monde a su s'imposer par son professionnalisme », commente M. André Janier, ambassadeur de France.

- Un calendrier démotivant

Les reports successifs de l'échéance électorale depuis décembre 2007 confortent l'opinion publique dans l'incrédulité sur la volonté réelle des dirigeants d'organiser une élection transparente. Ainsi, alors que tous les acteurs s'accordaient depuis des semaines à considérer la date du 30 novembre 2008 comme impossible à tenir, les hommes politiques ont plusieurs semaines durant entretenu le suspens. Le 11 octobre 2008, les Forces nouvelles ont officiellement pris position pour un nouveau report de l'élection. Ainsi un membre de la Commission électorale indépendante déclarait sous couvert d'anonymat, le 17 octobre 2008, que l'élection présidentielle prévue le 30 novembre est « techniquement impossible » et « sera reportée en 2009. Ça, c'est sûr », en invoquant les retards dans les opérations de recensement du corps électoral. « Elle ne pourra pas se tenir cette année. C'est techniquement impossible quand on regarde le travail à abattre sur le terrain pour enrôler tous les électeurs ». « La

CEI a le personnel compétent et le matériel pour organiser des élections transparentes. Mais, il faut le reconnaître, les obstacles politiques sont énormes. Il faut le désarmement, il faut la réunification, etc. » Selon ce responsable, une nouvelle date pourrait être officiellement annoncée prochainement. « *On ne peut pas l'annoncer maintenant pour ne pas casser la dynamique des populations à se faire enrôler* » selon lui.

Ainsi, la mobilisation des populations paraît fragile. Les ONG rencontrées à Bouaké ont fait état de ce climat : « *la population n'y croit pas* », « *les gens n'ont pas les moyens de se déplacer, s'ils viennent une fois c'est déjà bien !* ».

2/ Les audiences foraines : un consensus de bon augure

- Lancées le 25 septembre 2007, avec six mois de retard sur le premier chronogramme de l'Accord politique de Ouagadougou, les audiences foraines se sont achevées la dernière semaine de septembre 2008. En mars 2007, l'Accord prévoyait trois mois.

Selon le ministre de la Justice, 111 équipes composées d'un président du tribunal, d'un procureur, d'un greffier et de deux rédacteurs ont « *battu la campagne* » pendant 90 jours. Sur les 658.812 demandes, 32.060 ont été rejetées, soit 618.652 actes supplétifs ont été produits. Ensuite, en vertu du cadre permanent de concertation, des audiences foraines supplémentaires ont été organisées à la fin du mois de septembre 2008 (50 équipes dans tout le pays pendant 15 jours). « *Environ 700.000 personnes peuvent aller à l'enrôlement* », a estimé le ministre.

- La bonne tenue des audiences foraines fait consensus¹⁷. Néanmoins, les observateurs de la Coalition de la société civile pour la paix en Côte d'Ivoire (COSOPCI) se sont inquiétés de l'absence des forces mixtes du Centre de commandement intégré (CCI), chargées de la sécurisation du processus électoral – une conclusion que ne partage pas l'Organisation des femmes actives de Côte d'Ivoire (OFACI) qui a observé le fonctionnement de plus de 100 audiences où, selon l'association, dans une écrasante majorité, les forces de l'ordre étaient présentes.

- Seuls bémols, les ONG rencontrées à Bouaké ont fait part du problème des adolescents de plus de 13 ans nés dans une autre localité du sud du pays qui n'ont pas pu se déplacer aux audiences foraines. Des femmes ont également dénoncé les nombreuses intimidations dont ont fait l'objet les femmes illettrées lors des audiences. En Côte d'Ivoire, 71 % des femmes sont analphabètes, selon M Sangare, président de l' OFACI. La sensibilisation n'aurait d'ailleurs pas touché du tout de nombreux villages de brousse.

¹⁷ « Rapport d'activités de la campagne de sensibilisation et d'observation des audiences foraines », COSOPCI pour Coalition de la société civile pour la paix et le développement démocratique en Côte d'Ivoire et OSIWA ; « Rapport final de la campagne d'information, de sensibilisation et d'assistance des femmes et des jeunes électeurs au processus d'identification », OFACI et Union européenne, 1 janvier au 30 avril 2008.

3/ La reconstitution des registres : une étape occultée

- Dans son chapitre I, l'Accord politique de Ouagadougou prévoit trois actions pour parvenir à l'identification générale des populations : les audiences foraines, la reconstitution des registres d'état civil et l'identification des personnes toujours en possession de leurs actes de naissance. Or, la deuxième étape qui aurait dû commencer concomitamment aux audiences foraines, n'avait toujours pas commencé début octobre 2008.

- Pourtant, reconstituer les registres est essentiel pour réussir le processus d'identification. Au terme de l'Accord politique de Ouagadougou, l'acte de naissance a été choisi comme unique document à produire pour l'identification. Or, de nombreux Ivoiriens ne sont plus en possession d'aucun justificatif d'identité et de nombreuses sous-préfectures et mairies ont été détruites pendant la guerre. Au départ, la reconstitution devait se cantonner à la région CNO (Centre Nord Ouest) mais a été « *à la réflexion étendue à toute l'étendue du territoire* », a indiqué M. Mamadou Koné, le ministre de la Justice.

- La première étape, c'est-à-dire l'inventaire des pièces sauvées par les greffiers, n'avait toujours pas commencé en octobre 2008. Au total, ils devront recenser plus de 380.000 registres. Et pour ce faire, près de 800 agents auraient dû être recrutés. Le ministre de la Justice Mamadou Koné a évoqué le lancement prochain d'un appel à la population dans l'espoir de retrouver certains registres. Ensuite, il faudra des magistrats pour reconstituer officiellement les registres, qui en octobre 2008 n'étaient toujours pas déployés dans le Nord (lire ci-dessus).

L'Union européenne finance à hauteur de 6,8 milliards de francs CFA le coût de la reconstitution et de la dématérialisation des données civiles de 8 milliards de francs CFA, le solde étant assumé par l'Etat.

4/ La sensibilisation aux mains des politiques

- « *La société civile n'est pas audible, elle est souvent considérée comme un faux nez des partis politiques ; et les bailleurs de fonds hésitent à investir dans cette galaxie qu'ils comprennent mal* », résume M. André Janier, ambassadeur de France à Abidjan. Déjà écartée de toutes les négociations de paix, grande absente de la Commission électorale indépendante (CEI), la société civile ivoirienne n'a pas empoigné la problématique de la sensibilisation aux droits civiques. Des initiatives existent néanmoins comme celles de l'association OFACI qui informe les femmes sur le terrain et anime une émission sur la Radio télévision ivoirienne (RTI) « Espace Citoyen » tous les jeudis sur l'éducation civique. Mais pas à la hauteur des besoins. En octobre 2008, le déficit d'information des Ivoiriens est patent.

- A l'inverse, les partis politiques se sont très vite arrogés la mission d'information des populations. L'occasion pour certains de battre campagne.

L'Alliance des Jeunes Patriotes organise des tournées dans les quartiers d'Abidjan pour sensibiliser les habitants de cour en cour et son leader M. Charles Blé Goudé a organisé une

conférence de presse pour inviter « les Ivoiriens à envahir les centres pour se faire enrôler », trouvant anormal le désintérêt de la population¹⁸.

Au nord, M. Alain Lobognon, conseiller spécial du Premier ministre chargé de la communication et des médias, a organisé à Bouaké le samedi 4 octobre 2008 dans la salle de cinéma Capitol, une séance d'information publique. Meeting en présence de la vice présidente de la CEI, Mme Fatoumata Traoré-Diop. Répondant aux nombreuses questions pratiques laissées en suspens malgré sa présentation projetée sur l'écran et détaillant (en trois heures) toutes les étapes de l'identification et de l'enrôlement, il a martelé ce message unique : « *il faut s'inscrire sur les listes électorales* ». Après avoir mis en garde les spectateurs contre les aigrefins faussaires, l'orateur a décrit une à une les procédures du parcours du combattant citoyen (« *je vous demande d'être vigilants* »). Et a prévenu sous les applaudissements « *ceux qui pensent qu'après l'identification ils pourront dire « Messieurs des Forces nouvelles, je n'ai pas ma carte nationale, prenez les fusils !, se trompent : ils n'iront plus, c'est fini* ».

5/ L'identification : un « amateurisme » inquiétant

- Sans que soit entamée la reconstitution des registres d'état civil, le processus d'identification a été lancé le 15 septembre 2008 à Yamoussoukro et le 29 septembre à Abidjan. Comme pour le lancement des audiences foraines à Ourahadio et à Ferkéssédougou, les villages d'origine de MM. Laurent Gbagbo et Guillaume Soro, l'ouverture du premier centre d'identification d'Abidjan dans un lycée de Cocody a été scénarisée comme un symbole avec l'inauguration par le Premier ministre. Rappelons qu'il souhaite être le dernier à s'inscrire sur les listes électorales, « *une fois que tous les Ivoiriens le seront* », a indiqué à Bouaké lors d'un atelier de sensibilisation, M. Alain Lobognon, conseiller spécial du Premier ministre chargé de la communication et des médias.

Au total, ce sont 11.000 centres qui devront être ouverts dans les 29 régions du pays. Le chef de l'Etat Laurent Gbagbo s'est engagé à ce que le processus d'identification se déroule en 45 jours. Donc le 31 octobre, un mois avant l'élection lorsqu'elle était prévue le 30 novembre. Ce délai est à l'évidence une gageure tant la logistique électorale accumule les retards. « *Ce délai permet de mettre la pression et de mobiliser les électeurs* », plaide néanmoins un diplomate.

- Tous les Ivoiriens inscrits sur la liste électorale de 2000, soit environ 5,75 millions de votants, bénéficieront automatiquement d'une carte nationale d'identité mais ont obligation de se faire enrôler.

- L'Institut national de la Statistique (INS) dirigée par M. Matthieu Meleu réputé proche du Front populaire ivoirien (FPI), a versé de l'eau au moulin de ceux qui pendant la négociation de l'Accord politique de Ouagadougou, avaient lutté avec le soutien du médiateur sud-africain, pour que l'INS soit placé sous l'autorité de la CEI¹⁹. En effet, l'ouverture des premiers centres d'identification et d'enrôlement à Abidjan (774 au total) a été entachée par l'absence des agents de l'INS. Concrètement, l'identification se passe en deux temps : le

¹⁸ Le Temps, « Les populations ne se bousculent pas », 9 octobre 2008

¹⁹ « Côte d'Ivoire : garantir un processus électoral crédible », rapport Afrique de Crisis Group, N°139, 22 avril 2008

recensement par un agent INS et l'enregistrement des données civiles et biométriques par un agent Sagem, dit « agent valise ». Or, à l'ouverture des centres, aux 6.000 agents valises ne correspondent que 3.000 agents INS. M. Matthieu Meleu, secrétaire général de l'INS, évoque pour justifier ce couac des problèmes à mobiliser ses hommes (avec lesquels il communique par des annonces télévisées) mais surtout des problèmes financiers.

- Me Drissa Traoré, président du Mouvement ivoirien des droits Humains (MIDH), a constaté dès le dimanche 5 octobre 2008 dans le quartier de Yopougon des problèmes de sécurité liés au nombre de personnes présentes, au moins 150 quand un tandem INS/Sagem ne peut enregistrer qu'une cinquantaine de demandes par jour. Les équipes seront doublées voire triplées dans certains centres, une fois la couverture du territoire achevée, nous a assuré M. Membé, président de la Commission électorale indépendante. L'absence des agents INS a immédiatement été utilisée par les Jeunes Patriotes pour bloquer l'identification. « *Des tentatives d'intimidation ont été constatées dans les centres d'identification où le RDR était présent* », indique M. Sungalo Coulibaly, responsable des droits de l'Homme au RDR.

- Dernier épisode en date, depuis le dimanche 12 octobre, les agents valises de Sagem Défense Security sont en grève²⁰. Ils réclament le paiement d'une prime de transport de 25.000 francs CFA par mois (40 euros) en complément de leur salaire de 90.000 francs CFA. Les agents de la CEI, de l'ONI, de la CNSI et de l'INS menacent de leur emboîter le pas.

- Cette impréparation n'est pas imputable aux partenaires internationaux. En janvier 2008, l'Organe consultatif international (OCI) qui réunit les partenaires extérieurs au sein du Comité d'évaluation et d'accompagnement (CEA), a insisté « *sur la nécessité de planifier et de budgétiser rigoureusement les actions prévues dans l'Accord* » et appelé « *le gouvernement ivoirien à impliquer davantage les partenaires bilatéraux et multilatéraux aux travaux préparatoires des élections* ». Sans résultat. De source onusienne, les interventions de la division électorale de l'ONUCI sont très mesurées. Les ONG américaines IFES (International Foundation for Electoral System), spécialiste de l'appui à la mise en oeuvre des sociétés démocratiques, et NDI (National Democratic Institute) pour la promotion de la démocratie dans le monde, reconnaissent avoir été sous-employés par les institutions ivoiriennes. Ce dernier, dirigé par M. Charles Yaovi Djrekpo a néanmoins suscité l'adoption d'un code de bonne conduite entre les partis politiques et la Commission électorale indépendante (elle-même représentative des mêmes partis). Son initiative de lobbying pour un texte qui fixe à 30 % le quota de femmes soutenues par les partis politiques.

²⁰ Notre Voie, « Grève des agents recenseurs: Les centres de collecte étaient toujours fermés hier », 13 octobre 2008 ; L'intelligent d'Abidjan, « Blocage de l'opération d'identification - Les agents maintiennent la pression », 15 octobre 2008

6/ Des contestations de plus en plus flagrantes

- Les attermoissements du processus électoral font déjà le lit des premières contestations.

En privé, les dirigeants du FPI évoquent la participation de citoyens maliens et burkinabé «*par milliers* » aux audiences foraines, «*entraînés* » pour faire illusion par les Forces nouvelles. De sources onusiennes, ces pratiques ont été «*négligeables* ».

De son côté, dans une conférence de presse le 7 octobre 2008 retranscrite sur le site des Forces nouvelles²¹, M. Alain Lobognon, directeur de la communication, prévient : «*je dirais que les entraves politiques n'existent plus ; aujourd'hui, il est question d'entraves techniques. Ce sont des responsables de l'Etat qui ont en charge la conduite de ce processus. Les Forces nouvelles tiennent à dénoncer ce type d'agissement qui frise le sabotage. (...) Et nous attendons qu'il soit prouvé que ce n'est pas du sabotage* ».

- Entre le 11 et le 12 octobre 2008, la presse relayait des informations selon lesquelles des valises Sagem auraient été emportées dans les communes d'Adjamé et de Yopougon à Abidjan par des membres de la Fédération estudiantine et scolaire de Côte d'Ivoire (FESCI), proche du Front Populaire Ivoirien²². La Commission électorale indépendante a ouvert, selon son porte-parole Auguste Miremont, un numéro d'appel pour signaler les obstacles ou entraves constatées²³. «*Tout en regrettant et condamnant avec la dernière énergie les actes enregistrés, le vendredi 10 octobre 2008 dans certains centres de collecte, la CEI exhorte le gouvernement à redoubler d'efforts de sorte à permettre au Centre de commandement intégré (CCI) de mettre à exécution le plan de sécurisation du processus électoral tel que conçu et adopté par la Commission Centrale* », a-t-il indiqué.

- Autre expression du climat de tension entretenu dans le camp présidentiel : le 2 octobre pour le 6^e anniversaire de la résistance des Patriotes de la Côte d'Ivoire pour la paix, dans le stade Auguste Dénise de San Pedro, M. Laurent Dona-Fologo, président du conseil économique et social, a stigmatisé devant les militants «*le candidat de la Côte d'Ivoire* » contre «*les candidats de l'extérieur* ». Avant d'appeler à la vigilance «*le combat n'est pas terminé. Et nul ne sait ce qui se trame contre le pays après les élections. Il faut contrôler aussi les observateurs* »²⁴.

- La campagne a donc déjà commencé ! Tous les grands leaders politiques ivoiriens sont en campagne. Seul M. Alassane Outtara «*ne se lance pas pour ne pas s'essouffler*», estime-t-on au RDR et «*attend que les forces étrangères garantissent sa sécurité* » pour battre campagne. Refusant de se présenter comme le candidat du FPI, Laurent Gbagbo déploie un discours panafricaniste, entend convaincre au-delà de son camp, de son ethnie... Son épouse, Simone Gbagbo, a tenu un meeting politique à Bouaké le 9 septembre 2008, gage de la sécurité qui

²¹ www.Fn-ci.com

²² Agence de presse africaine, «*Des indemnités non payées bloquent l'identification, en Côte d'Ivoire* », 13 octobre 2008

²³ Avis publié dans Notre Voie le 12 octobre 2008

²⁴ Fraternité Matin, «*An 6 de la résistance : Fologo et Blé Goudé mobilisent pour Gbagbo* » ; Notre Voie, 6 octobre 2008

prévaut dans la région selon le secrétariat général des Forces nouvelles. Un témoin nous a confié « *si on appliquait son discours, cela reviendrait à la remise en cause des accords de Ouagadougou* ». Cette perception a contribué à renforcer les inquiétudes suscitées par les élections dans la population.

Conclusion et recommandations

Depuis la fin du conflit armé, la Côte d'Ivoire a traversé plusieurs phases de défiance, de « ni guerre, ni paix », puis d'élections reportées depuis 2005. Le processus électoral, faute de garanties, n'a pas débouché, pour le moment, sur la tenue de l'élection présidentielle. Cette dernière sera reportée une nouvelle fois, au mieux en 2009. Si les obstacles empêchant l'organisation de cette élection fondamentale pour la Côte d'Ivoire sont largement d'ordres techniques et financiers, il n'en demeure pas moins que de nombreux obstacles politiques perdurent de part et d'autre. Seule une volonté politique réelle pourra permettre de surmonter ces difficultés. Car les acteurs du processus sont aujourd'hui en mesure de pleinement jouer leur rôle et de le faire avancer concrètement sur des aspects essentiels tels que le désarmement, le redéploiement des magistrats et fonctionnaires dans l'ensemble du pays, la reconstitution des registres d'état civil, etc.

Pour la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH), qui suit la situation de la Côte d'Ivoire depuis de longues années, les mêmes causes produisant les mêmes effets, la finalité n'est pas l'élection présidentielle en tant que telle, mais bien le règlement de la question nationale en Côte d'Ivoire. C'est pourquoi, la communauté internationale doit être particulièrement attentive à la situation actuelle et à l'état présent du processus d'identification des populations et de leur recensement plutôt que d'être uniquement focalisée par l'échéance même de l'élection présidentielle.

Il n'en demeure pas moins que les reports successifs de l'élection présidentielle rendent la tension perceptible et que cette étape symbolique doit être franchie dans un avenir proche sous peine de voir les déçus de la paix prôner un retour aux stratégies radicales.

Dans ces conditions, la réussite de ce processus complexe et difficile apparaît comme fondamentale pour permettre à la Côte d'Ivoire d'entrer dans une phase de stabilité et d'établissement d'un état de droit respectueux des droits de l'Homme. Il serait souhaitable que ce processus voit des avancées significatives dans les prochaines semaines et son succès en 2009.

La Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH), et ses organisations membres en Côte d'Ivoire, le Mouvement ivoirien des droits Humains, (MIDH) et la Ligue ivoirienne des droits de l'Homme (LIDHO), au regard du report incontournable de la prochaine élection présidentielle prévue jusqu'à peu pour le 30 novembre 2008, souhaitent adresser aux différents acteurs les recommandations d'actions qui selon eux, doivent permettre d'organiser cette élection dans des conditions impartiales, justes et transparentes. Ainsi dans la perspective de la réunion d'évaluation de la mise en œuvre de l'Accord de Ouagadougou, appelée « Ouaga 4 » qui doit débiter le 20 octobre 2008 dans la capitale Burkinabé, la FIDH, le MIDH et la LIDHO recommandent :

Aux signataires de l'Accord politique de Ouagadougou (APO) :

- De garantir en toutes circonstances, la sécurité et l'intégrité physique des Ivoiriens et des populations étrangères qui vivent en Côte d'Ivoire en s'abstenant de tout recours à la force et à la violence ;
- De se conformer et de procéder dans les meilleurs délais et de façon effective au plan de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des éléments armés des Forces nouvelles et de démantèlement des milices ;
- De trouver un accord sur les conditions d'intégration des éléments à intégrer aux Forces armées de Côte d'Ivoire en garantissant par un examen minutieux qu'ils ne sont pas auteurs de graves violations des droits de l'Homme ;
- De procéder sans délai à l'adoption d'un cadre légal et à la mise en place effective du Centre de commandement intégré (CCI) ;
- De permettre et garantir le déploiement des magistrats et des officiers de police judiciaire sur l'ensemble du territoire national afin notamment de procéder à la reconstitution des registres d'état civil, à l'identification des populations et à l'établissement des listes électorales ;
- De faciliter et garantir, entre autres mesures, les activités de la Commission Electorale Indépendante (CEI), de la Commission Nationale pour la Supervision de l'Identification (CNSI) et de l'Office nationale d'identification (ONI) afin d'accélérer le processus électoral ;
- De permettre aux autorités compétentes de poursuivre et juger conformément aux dispositions internationales les auteurs des crimes les plus graves;

- Au gouvernement ivoirien :

-
- D'allouer les ressources humaines et matérielles nécessaires au fonctionnement effectif de la Commission nationale des droits de l'Homme de Côte d'Ivoire (CNDHCI) et de garantir son indépendance;
- De permettre à une justice indépendante de s'exercer sur l'ensemble du territoire, notamment en procédant au redéploiement des magistrats et des officiers de police judiciaire et en garantissant leur sécurité ;
- Plus généralement, de créer un climat de confiance permettant la mise en place de conditions propres au strict respect de l'article 25 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques relatif à l'établissement d'un processus électoral libre et honnête ;
- De proposer la ratification de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la bonne gouvernance ;
- De proposer la ratification du Statut de la Cour pénale internationale (CPI) et d'oeuvrer à la mise en conformité du droit interne par rapport aux dispositions du Statut, notamment sur la définition des crimes internationaux et sur les principes de coopération entre la Côte d'Ivoire et les organes de la CPI ;
- De proposer la ratification de la Convention pour l'élimination du mercenariat en Afrique ;
- De proposer la ratification de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant et le Protocole à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples sur les droits de la femme ;

- De proposer la ratification de la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption ;

Au Secrétariat des Forces nouvelles

- De mettre fin aux juridictions d'exception en permettant et en garantissant le redéploiement des magistrats et des officiers de police judiciaire ;
- De mettre fin à toutes arrestations et incarcérations illégales ;
- De faciliter le désarmement de ses anciens combattants ;
- De s'abstenir de toute velléité de sécurisation des élections en dehors du cadre concerté du Centre de commandement intégré (CCI) ou de forces acceptées par tous ;

Au facilitateur, président du Burkina Faso, M. Blaise Compaoré :

- D'exiger des parties à l'Accord politique de Ouagadougou d'honorer leurs engagements en oeuvrant notamment :
 - à la mise en œuvre effective du programme de Désarmement, démobilisation et réinsertion de tous les anciens rebelles des Forces nouvelles et le démantèlement des milices ;
 - d'aider les parties à fixer de nouvelles échéances électorales raisonnables en tenant compte des contraintes politiques et techniques tout en réaffirmant la nécessité d'un engagement politique fort des parties pour la tenue d'élections dans un délai raisonnable ;

A la communauté internationale :

- De s'investir pour garantir le respect intégral, par les parties, des étapes du processus électoral, en tenant compte des difficultés actuelles de celui-ci, afin de ne pas cautionner des « élections à n'importe quel prix » ;
- De promouvoir et appuyer un processus électoral libre, honnête et transparent, notamment :- en appuyant la société civile indépendante pour qu'elle s'implique de façon effective et non partisane dans toutes les étapes du plan de sortie de crise et notamment le processus électoral, en particulier, par la sensibilisation des populations et le suivi du processus électoral ;
 - en demandant à l'ONUCI de rendre publiques les analyses sur l'état d'avancement du processus électoral et la situation des droits de l'Homme ;
 - en soutenant la société civile indépendante dans ses efforts pour traiter les autres dimensions de la crise non prises en compte par l'APO, notamment la gouvernance, les différents aspects de la réconciliation nationale, etc.

A la société civile :

- De s'investir d'avantage dans la campagne d'éducation civique et électorale des populations de manière coordonnée, non partisane sur l'ensemble du territoire ;
- D'exiger la signature d'un cadre de concertation entre la Commission électorale indépendante (CEI) et les acteurs non étatiques afin de garantir la responsabilisation des acteurs aux élections et garantir une bonne répartition des tâches d'information et d'encadrement des populations votantes ;

- ***Aux médias et aux acteurs politiques :***
- De s'abstenir de tout appel à la haine et à la violence ;
- De s'abstenir de recourir à tout discours instaurant un référent régionaliste, ethniciste ou inflammatoire, à des fins politiques et de déstabilisation, notamment dans le cadre de la campagne électorale ;
- De respecter les engagements pris dans le cadre des différents accords conclus pour la stabilisation du pays.

Gardons les yeux ouverts

Établir les faits :

des missions d'enquête et d'observation judiciaire

Depuis l'envoi d'un observateur officiel à un procès jusqu'à l'organisation d'une mission internationale d'enquête, la FIDH développe depuis cinquante ans une pratique rigoureuse et impartiale d'établissement des faits et des responsabilités.

Les experts envoyés sur le terrain sont des bénévoles.

La FIDH a mandaté environ 1 500 missions dans une centaine de pays ces 25 dernières années.

Ces actions renforcent les campagnes d'alerte et de plaidoyer de la FIDH.

Soutenir la société civile :

des programmes de formation et d'échange

En partenariat avec ses organisations membres et dans leur pays, la FIDH organise des séminaires, tables rondes, etc. Ils visent à renforcer la capacité d'action et d'influence des défenseurs des droits de l'Homme et à accroître leur crédibilité auprès des pouvoirs locaux.

Mobiliser la communauté des États :

un lobbying permanent auprès des instances intergouvernementales

La FIDH soutient ses organisations membres et ses partenaires locaux dans leurs démarches au sein des organisations intergouvernementales. Elle alerte les instances internationales sur des situations de violations des droits humains et les saisit de cas particuliers. Elle participe à l'élaboration des instruments juridiques internationaux.

Informier et dénoncer :

la mobilisation de l'opinion publique

La FIDH alerte et mobilise l'opinion publique. Communiqués et conférences de presse, lettres ouvertes aux autorités, rapports de mission, appels urgents, web, pétitions, campagnes... La FIDH utilise ces moyens de communication essentiels pour faire connaître et combattre les violations des droits humains.

**FIDH - Fédération internationale des ligues
des droits de l'Homme**

17, passage de la Main d'Or - 75011 Paris - France
CCP Paris : 76 76 Z

Tél. (33-1) 43 55 25 18 / Fax (33-1) 43 55 18 80
Site internet : <http://www.fidh.org>

Directrice de la publication : Souhayr Belhassen

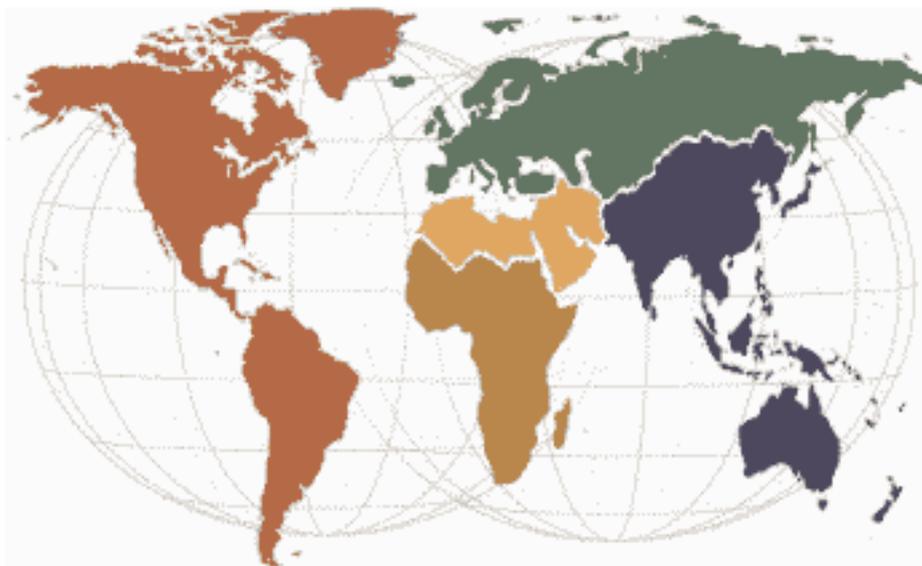
Rédacteur en chef : Antoine Bernard

Auteurs : Isabelle Gourmelon, Paul Nsapu

Coordination : Marceau Sivieude et Florent Geel

PAO : Stéphanie Geel

La FIDH
représente **155** organisations de
défense des droits de l'Homme
réparties sur les **5 continents**



la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne. Article 4 : Nul n sera tenu en esclavage ni en servitude ; l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leur formes. Article 5 : Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Article 6 : Chacun a le droit à la reconnaissance en tous lieux de sa personnalité juridique. Article 7 : Tous sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une égale protection de la loi. Tout ont droit à une protection égale contre toute discrimination qui violerait la présente Déclaration et contre toute provocation à une telle discrimination. Article 8 : Toute personne a droit à un recours effectif devant les juridictions nationales compétentes contre les actes violant les droits fondamentaux qui lui sont reconnus par la constitution ou par la loi. Article 9 : Nul ne peut être arbitrairement arrêté

CE QU'IL FAUT SAVOIR

- La FIDH agit pour la protection des victimes de violations des droits de l'Homme, la prévention de ces violations et la poursuite de leurs auteurs.
- Une vocation généraliste
La FIDH agit concrètement pour le respect de tous les droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme - les droits civils et politiques comme les droits économiques, sociaux et culturels.
- Un mouvement universel
Créée en 1922, la FIDH fédère aujourd'hui 155 ligues dans plus de 100 pays. Elle coordonne et soutient leurs actions et leur apporte un relais au niveau international.
- Une exigence d'indépendance
La FIDH, à l'instar des ligues qui la composent, est non partisane, non confessionnelle et indépendante de tout gouvernement.